

ANNEXE 37

Article 32 – Pénalités pour absence d'équipe ou de joueur

Premier cas :

-Si lors de la reprise d'une compétition deux équipes qui se sont quittées sur le score de :

Équipe A 9 points, équipe B 10 points se présentent au même moment sur le terrain, avec un retard de 22 minutes.

Ces deux équipes sont pénalisées chacune de 4 points, ce qui porte le score à 13 pour les deux équipes, néanmoins, l'équipe B ayant atteint la première le score de 13 points, sera déclarée vainqueur de cette partie.

Deuxième cas :

-Si lors de la reprise d'une compétition deux équipes qui se sont quittées sur le score de 09 points chacune, se présentent au même moment sur le terrain, avec un retard de 22 minutes.

Ces deux équipes sont pénalisées chacune de 4 points, ce qui porte au même moment le score des deux équipes à 13 points.

Dans le cas où le règlement ne prévoit pas d'exclure de la compétition deux équipes qui ne se sont pas présentées sur le terrain moins de 30 minutes après la reprise d'une partie, une mène de départage sera nécessaire, pour déterminer le vainqueur de cette partie.

Si toutefois les deux équipes étaient de connivence, l'arbitre les disqualifiera.